

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

**Décision n° 9075 du 24 novembre 2014 portant promotion
du personnel sous-officier de réserve de la gendarmerie de l'air**

NOR : INTJ1417333S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 9074 du 24 novembre 2014 (NOR : INTJ1417332S),

Décide:

Article 1^{er}

Les adjudants de réserve dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef de réserve le 1^{er} décembre 2014:

Charret, Lionel Nigend : 225 186

Gaillard, Joël Nigend : 92 002

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 24 novembre 2014.

*Le colonel, commandant
la gendarmerie de l'air,*
P. AUBERT